

Évaluation de la procédure de réalisation des évaluations environnementales au Cameroun

[lien vers le diaporama](#)

Aubin TCHINDA YFOU
Directeur Technique
Rainbow Environment Consult
Cameroun

TCHINDA YFOU Aubin est titulaire d'un Master of Science en gestion de l'eau et de l'environnement, puis d'un DESS en Étude d'Impacts Environnementaux. Il occupe le poste de Directeur Technique au bureau d'études Rainbow Environment Consult qui est l'un des premiers cabinets agréés au Cameroun pour la réalisation des études d'impacts et audits environnementaux. Il a coordonné ou contribué à la réalisation de plusieurs EIE et audits environnementaux dans plusieurs domaines d'activités principalement minier, forestier, routier et énergétique. Comme conseil environnemental de plusieurs entreprises minières avec le cabinet REC, il participe à la mise en œuvre des projets de développement en respectant l'environnement. En plus, il travaille également sur les problématiques telles que la gestion de l'eau, l'estimation des stocks de carbone, les gaz à effet de serre et les formations aux inspections et contrôles environnementaux.

Résumé

La prise en compte de l'environnement au Cameroun a beaucoup évolué depuis le sommet de la terre de juin 1992. La notion de développement durable (DD) est devenue aujourd'hui un objectif à atteindre dans le cadre des projets et programmes. Les Évaluations Environnementales (EE) étant des outils indispensables pour parvenir au DD, leurs procédures de réalisation méritent d'être évaluées.

L'objectif de cette étude est de faire une évaluation du processus de réalisation des EE au Cameroun. Plus spécifiquement, il s'agit d'analyser les avancées des procédures, d'analyser leurs faiblesses et de faire des recommandations.

Une revue documentaire, des entretiens avec les différents responsables du MINEPDED et des responsables de bureaux d'études agréés ont permis de collecter les données dont l'analyse a permis de présenter cette étude.

Les principales avancées dans la procédure de réalisation des EE au Cameroun sont les suivantes :

- Un certain nombre de textes ont été élaborés et régissent la protection de l'environnement et la réalisation des EE et en plus de ces textes nationaux, plusieurs conventions internationales en matière d'environnement ont été ratifiées.
- Un certain nombre d'institutions ont été progressivement mises en place et sont directement impliquées dans la procédure des EE au Cameroun. Il s'agit principalement du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) et du Comité Interministériel de l'Environnement (CIE).
- Certains programmes ont été élaborés avec pour but de renforcer les capacités dans le domaine des EE ou d'entraîner une gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles. Il s'agit principalement du Plan National de Gestion de l'Environnement, du Programme Sectoriel Forêt Environnement et du Projet de Renforcement des Capacités Environnementales et Sociales du Secteur de l'Énergie.
- Un Guide de réalisation et d'évaluation des EIE au Cameroun a été réalisé par le MINEPDED en 2008, et un certain nombre de bureaux d'études sont agréés à la réalisation des études d'Impacts et audits environnementaux.

Les principales faiblesses des procédures d'EE au Cameroun sont les suivantes :

- Plusieurs projets et entreprises s'installent et/ou continuent de mener leurs activités sans avoir réalisé au préalable des EE;
- Certaines dispositions du cadre juridique mis en place découragent les promoteurs de certains types de projets qui veulent bien réaliser des EE pour leur projet (Coût élevé des frais administratifs par exemple);
- Les textes existants sont principalement centrés sur les EIE, évoquent juste les audits environnementaux et les EES;
- Certains projets devant faire l'objet d'EE ne figurent pas sur la liste des projets assujettis aux EIE;
- Aucun texte ne donne de façon précise les modalités de participation du public dans les processus d'EE au Cameroun;
- Il n'existe qu'un seul guide, celui de réalisation et d'évaluation des EIE et ce guide n'a pas été vulgarisé par le MINEPDED, est très peu connu et utilisé;
- Un Certificat de Conformité Environnementale est délivré aux promoteurs de projets sans que le MINEPDED ne s'assure de la mise en œuvre effective des PGES validés;
- Le suivi de la mise en œuvre des PGES qui incombe au MINEPDED n'est pas assuré de manière efficace.

À la suite de cette étude, des recommandations sont faites pour permettre au MINEPDED d'améliorer les procédures de réalisation des EE au Cameroun. Ces recommandations concernent principalement l'amélioration du cadre juridique, le développement des outils devant faciliter la réalisation des AE et EES, le suivi de la mise en œuvre des PGES.